

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-2276/SG/IAM portant désignation des membres de la commission chargée de la révision de la liste électorale consulaire consulaire.

n° 75-2276/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

5 décembre 1975

Numéro JO

n° 24 du 26/12/1975

Date du numéro

26 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de la délibération n° 170/7° L du 8 avril 1971 portant réorganisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti, la Commission chargée de la révision de la liste électorale consulaire est composée comme suit: Président : Claverie, conseiller technique du ministre de l'Intérieur et des Affaires administratives. MM. Ahmed Youssouf, chef du service des Affaires Economique et conseiller technique du ministre du commerce et du Développement Industriel L'hospitalier, directeur de l'Air Liquide (catégorie II), à Henri Bouche, agent général d'Assurance (catégorie IH) T Mohamed Djama Arralé, commerçant (catégorie IV).